

# 108<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail

(Genève, 10-21 juin 2019)

## A l'attention des délégués travailleurs

Le formulaire ci-joint est spécifiquement adressé aux **délégués travailleurs** accrédités à la 108<sup>e</sup> session (2019) de la Conférence internationale du Travail. Les délégués travailleurs et les conseillers techniques participent aux travaux des commissions techniques de la Conférence en tant que **membres titulaires** ou **membres adjoints** (les membres adjoints ne pouvant participer au vote que lorsque les membres titulaires sont absents au moment du vote).

Les **délégués travailleurs** sont priés de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint en y indiquant le nom des personnes qui siégeront dans les différentes commissions de la Conférence et de le retourner à [actrav-conf@ilo.org](mailto:actrav-conf@ilo.org) au plus tard le **9 juin à 18 heures**.

Veillez inscrire dans les cases « Titulaire » et « Adjoint » les noms des membres travailleurs de la délégation qui suivront les travaux de chaque commission.

**Nous vous rappelons que le membre titulaire doit être présent à toutes les séances de la commission au sein de laquelle il siège (y compris tard le soir et le week-end) et qu'il ne peut être membre titulaire d'une autre commission.**

En application des dispositions de la Constitution de l'OIT (article 3, paragraphe 2), le groupe des travailleurs a demandé aux délégations nationales d'assurer l'équilibre entre les sexes, avec une femme ou plus par délégation, conformément à l'objectif des Nations Unies qui est d'accroître la participation des femmes à la prise de décision et à l'élaboration des politiques (à 50 % au moins). De nombreuses délégations de travailleurs sont en deçà de ce seuil et tout doit être mis en œuvre pour remédier à cette situation.

Dans le cas *des discussions normatives* se déroulant sur deux ans — comme c'est le cas cette année avec la seconde discussion sur la question de la violence et du harcèlement dans le monde du travail —, les syndicats devraient veiller à ce que la même personne puisse participer aux deux sessions de la Conférence.

Veillez noter que **l'inscription des membres des commissions**, conformément aux indications figurant dans le formulaire, **ne sera effective que** lorsque:

- le Bureau aura reçu les pouvoirs officiels du gouvernement accréditant la personne concernée en qualité de délégué titulaire, de conseiller technique ou de personne désignée conformément à l'article 2, paragraphe 3 *i*), du Règlement de la Conférence;
- la demande d'inscription aura été approuvée par le groupe des travailleurs, et la composition initiale des commissions aura été approuvée par la Conférence.

**Prière de retourner le formulaire d'inscription au plus tard le 25 mai 2019  
au Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)  
([actrav-conf@ilo.org](mailto:actrav-conf@ilo.org), tél.: +4122 799 8327, fax: +4122 799 6570)**



# Workers' delegates – Délégués travailleurs – Delegados trabajadores

Country/pays/país:

108th SESSION (2019) OF THE INTERNATIONAL LABOUR CONFERENCE  
 108<sup>e</sup> SESSION (2019) DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
 108.<sup>a</sup> REUNIÓN DE LA CONFERENCIA INTERNACIONAL DEL TRABAJO (2019)

*I submit the following nominations for the Committees to be set up  
 Je sou mets les propositions suivantes pour les commissions à constituer  
 Presento las siguientes propuestas de nombramientos para la constitución de las comisiones siguientes*

Committee / Commission / Comisión <sup>1</sup>		Titular / Titulaire / Titular	Deputy / Adjoint/ Adjunto
Committee on the Application of Standards Commission de l'application des normes Comisión de la Aplicación de Normas	C. App.		
Standard Setting Committee: violence and harassment in the world of work <i>(Standard-setting Committee)</i> Commission normative: violence et harcèlement dans le monde du travail <i>(action normative)</i> Comisión normativa: violencia y acoso en el mundo del trabajo <i>(elaboración de normas)</i>	CN		
Committee of the Whole (Centenary Declaration) Comité plénier (Déclaration du centenaire) Comisión Plenaria (Declaración del centenario)	CW		

Please provide phone number and e-mail in case of emergency

Numéro de téléphone et courriel de la personne à contacter en cas d'urgence

Información de contacto en caso de emergencia, tfno./correo



Name and signature of Workers' delegate  
 Nom et signature du délégué travailleur  
 Nombre y firma del delegado de los trabajadores

<sup>1</sup> There are three committees which do not appear in this table: the Finance Committee of Government Representatives and the two committees of limited membership whose composition is decided by the Conference: the Selection Committee (article 4) and the Credentials Committee (article 5).

Trois commissions ne sont pas mentionnées sur ce formulaire: la Commission des finances des représentants gouvernementaux, et deux commissions dont la composition, limitée, est décidée par la Conférence: la Commission de proposition (article 4) et la Commission de vérification des pouvoirs (article 5).

Hay tres comisiones que no figuran en el formulario: la Comisión de Representantes Gubernamentales sobre Cuestiones Financieras y las dos comisiones de composición restringida que son constituidas por la Conferencia, es decir, la Comisión de Proposiciones (artículo 4) y la Comisión de Verificación de Poderes (artículo 5).